



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 septembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 septembre 2010

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010

DISPOSITIF APPELS A PROJETS EN
DIRECTION DE LA JEUNESSE

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 01 octobre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Aurélien MANSART
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

VIE ASSOCIATIVE

DISPOSITIF APPELS A PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

Madame Anne LABBE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

Depuis 2009, la Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs,
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes ;

et tout en poursuivant les objectifs suivants :

- valoriser les jeunes individuellement et collectivement pour favoriser le développement personnel et la socialisation,
- promouvoir la mixité au sens large du terme : mixité sociale, culturelle...
- soutenir les actions visant à améliorer l'information de tous et rendre les jeunes acteurs de la prévention globale, de la santé, de la protection de l'environnement et de la sécurité routière.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, évènement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Les financements apportés dans le cadre du dispositif d'appel à projets jeunesse de la ville de Niort permettent de financer les dépenses de fonctionnement liées aux projets dans le cadre d'une enveloppe globale de 40 000 €.

Pour mémoire, 2 appels à projets prévus en 2009 n'ont pu se réaliser.

Ces appels à projets sont reconduits sur l'année 2010 :

- Réalisation d'un clip vidéo avec le CSC de Part et d'Autre
- Action d'éducation au développement durable avec le CSC de Sainte Pezenne

Il vous est donc proposé d'accorder des subventions aux associations citées pour des actions en faveur de la jeunesse.

Ces subventions sont inscrites sur le chapitre budgétaire : 65 4221 6574

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

| | |
|---|----------------|
| CSC de Ste Pezanne pour son fonctionnement pour une action d'Education au Développement durable | 680 € |
| CSC de Champclairot/Champommier pour la réalisation d'un stage Graph | 1 180 € |
| CSC Grand Nord pour la participation des jeunes aux actions théâtre lors de la journée Môme en fête | 1 000 € |
| CSC du Parc pour le chantier jeunes | 2 800 € |
| CSC du Parc pour l'action rallye citoyenneté | 1 000 € |
| CSC de Souché pour l'action rallye citoyenneté | 1 000 € |
| CSC des Chemins Blancs pour l'action rallye citoyenneté | 1 000 € |
| CSC de Part et d'Autre pour la réalisation d'un clip vidéo | 2 100 € |

- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Anne LABBE